



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 24 septembre 2015**

Présents

| | | | |
|-------------------------------------|------|---|------------------------|
| Exécutif | MM. | Alain Corthay | maire |
| | | Etienne Murisier | adjoint |
| | Mme | Coranda Pierrehumbert | adjointe |
| Bureau du Conseil | MM. | Jean-François Jordan | président |
| | | Marc Jaquet | vice-président |
| | | François Mégevand | secrétaire |
| Conseillères municipales | Mmes | Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrey, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella | |
| | | | |
| Conseillers municipaux | MM. | Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre | |
| Personnel communal | M. | Michel Vazquez | secrétaire général |
| <u>Absent-e-s excusé-e-s</u> | Mme | Julia Collis | conseillère municipale |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 mai et du 2 juin 2015
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projet de délibération :
 - **15/2015** : Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Election des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2016
8. Demandes de naturalisations genevoises
9. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en interrompant les discussions en cours et en priant les conseillers municipaux d'être un peu à l'avance à la Mairie, pour pouvoir se saluer tranquillement avant la séance qui commence à 20h15 précises. Il salue également la présence du public en la personne de Yannick Dupraz, ancien conseiller municipal.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 mai et du 2 juin 2015

Le procès-verbal du 7 mai est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Corinne Ménétreay** demande une 1^{ère} correction, en page 3, point 3, lettre b) :
 - ➔ «Il poursuit en indiquant que l'Exécutif a décidé de verser Fr. 1'000.- à la Chaîne du bonheur, pour venir en soutien à la population **du Népal** touchée par ~~cette catastrophe~~ **le séisme**. ».
- Pour la page 4, point 3, lettre g), 8^{ème} paragraphe, **Ania Schwab** demande pourquoi nous parlons de "1 an maximum autorisé" pour le contournement partiel actuel du village.
 - ➔ **Etienne Murisier** répond que l'Etat a validé l'essai de contournement pour une année seulement - jusqu'à décembre 2015, mais nous allons demander de pérenniser cette mesure.

Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin est approuvé sans remarques.

2. Communications du Bureau du Conseil

a) **Décisions ACG** (Association des communes genevoises)

Le Président rappelle les règles du droit d'opposition des Conseils municipaux, chacun ayant reçu le document fin juin. Puis il liste les décisions prises par l'ACG.

Le Maire cite comme exemple l'octroi de Fr. 5'000.- par place de crèche à titre de subvention à la pierre ; ce montant est versé à la commune qui a construit une telle structure en fonction de la capacité d'accueil, mais également lorsque cette dernière est augmentée. Cette décision va nous permettre de recevoir Fr. 20'000.- de subvention supplémentaire, puisque notre crèche a vu sa capacité d'accueil augmentée de 4 places. Pour information, la subvention de fonctionnement pour la crèche est de Fr. 10'000.- par place.

Coranda Pierrehumbert rappelle que les Exécutifs participent à ces décisions lors des Assemblées générales de l'ACG.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas aux décisions.

b) Bancomat Raiffeisen

Concernant le distributeur à billets de la Raiffeisen, une famille meinite a fait parvenir un courrier adressé à l'Exécutif et au Conseil municipal pour se plaindre des nuisances sonores (arrêt et redémarrage des véhicules, passages des utilisateurs de l'installation tôt le matin et tard le soir...) et du danger potentiel qu'il représente (braquages) ; ils demandent donc de le déplacer, indique **le Président** en lisant la missive à l'assemblée.

Le Maire précise que nous comprenons cette gêne, mais la banque ne nous a jamais demandé si nous souhaitons garder ou non ce bancomat, ce n'est donc pas une demande de notre part. Ils ont juste indiqué qu'ils fermaient l'agence en conservant le distributeur de billets, qui est à notre avis très utile à la population. D'autre part, c'est une installation commerciale et privée, nous n'avons donc pas à entrer en matière. Enfin, ces nouveaux locataires ont emménagé en connaissance de cause, le bancomat s'y trouvait déjà. Ceux qui s'installent vers le Pommier garni, le Tea-room ou à côté du clocher de l'église par exemple, sont au courant des nuisances correspondantes, il n'est pas logique après coup de vouloir se débarrasser de ces inconvénients. L'installation dans un autre lieu ou bâtiment communal comme proposé n'est pas chose aisée et ne ferait que déplacer le problème pour les futurs voisins. Pour répondre à une question, il rajoute que les locaux de la banque vont être vendus, hormis la partie du local sur laquelle est implantée le bancomat.

Quelques propositions sont faites ensuite par les conseillers, mais les inconvénients et difficultés à résoudre l'emportent sur les avantages que l'on pourrait en retirer. Aucune solution convaincante n'étant facile à mettre en œuvre – ni même peut-être souhaitée par la banque, **le Maire** confirme que nous allons répondre dans le sens discuté.

c) « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée »

Tel est le titre de la pétition reçue, indique **le Président**, qui en lit le contenu.

Coranda Pierrehumbert pense que dans d'autres communes, cela se justifie peut-être, mais la vie nocturne est déjà riche à Meinier ; nous sommes très actifs via des dialogues et implications avec les associations, de jeunes entre autres, via la mise à disposition de locaux notamment, il ne semble donc pas nécessaire de s'investir dans cette proposition. Le Conseil approuvant cette position, nous répondrons cela en substance.

3. Communications du Maire

Vu la longue période depuis le dernier Conseil, **le Maire** prévient qu'il va y avoir de nombreuses communications, mais ce n'est pas le cas à chaque fois, même si ce point fait partie intégrante de toutes les séances.

a) Indemnités des élus

Ce n'était pas le cas auparavant, mais dès le 1^{er} juin 2015, les indemnités des élus (Conseils municipaux et Exécutifs) sont imposées fiscalement, selon une information reçue de l'Etat peu de temps avant cette date. Les indemnités peuvent être déduites de 10%; notre comptable, Virginie Favre, préparera tout cela en temps voulu. Afin de régler ces formalités, mais aussi pour verser les indemnités, il faut que chaque élu remette une copie de sa carte AVS et l'IBAN de son compte bancaire ou postal au secrétariat de la Mairie. Il faut savoir que l'AVS également est perçue sur les indemnités.

Selon Monsieur Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge de ce secteur, cette mesure permet de se mettre à niveau par rapport aux autres cantons, qui pratiquent déjà cette imposition.

Nous pourrions envisager d'augmenter les indemnités en 2017 pour compenser, à réfléchir.

Les pompiers ont la possibilité de déduire un montant forfaitaire sur les primes touchées avant imposition, ce qui n'est pas le cas pour les indemnités des élus.

b) Droit de préemption

La 1^{ère} phrase de l'article 30 al. 1 lettre k de la LAC (Loi sur l'administration des communes) donne ce droit en zone villas, explique **le Maire** : lors d'achats ou de ventes d'immeubles, d'échanges ou partages de biens communaux, le Conseil municipal peut exercer un droit de préemption. Nous sommes dans ce cas pour une villa mitoyenne à vendre au 11 chemin de l'Ancienne-Ferme, comme ce fut le cas par exemple pour la maison Chavaz il y a quelques années.

Comme l'Exécutif, aucun membre du Conseil ne souhaitant préempter, il sera répondu négativement.

c) Petit Gourmand

Cette association était en "zone sinistrée" pour différentes raisons, avec un manque de motivation du Comité sur la dernière partie de son mandat. La bonne nouvelle, c'est que la situation est enfin assainie. Nous avons dans un premier temps engagé une nouvelle secrétaire-comptable, dont 5% de son temps de travail est dévolu à la facturation du Petit Gourmand ; nous avons aussi trouvé des personnes motivées pour remplacer le Comité sortant, soit M. Olivier Zahnd en tant que Président de l'association et Mmes Jennifer Renaud et Caroline Desbiolles. Ils se sont mis au travail et seront coachés par notre secrétaire-comptable pour expliquer la facturation. Leur rôle sera beaucoup moins lourd que le comité précédent, étant donné la partie financière qui ne leur est plus imputée. Il s'agira davantage pour eux de s'occuper de l'évènementiel et le lien entre le GIAP, le Petit Gourmand, participer aux promotions, à l'Escalade et autres manifestations. Il remercie vivement Corinne Ménétreay et ceux qui se sont impliqués pour clarifier les comptes.

d) Ecole

Lorsqu'un compte présente un dépassement par rapport au budget, il est de coutume de l'annoncer au Conseil municipal, sans attendre la validation des comptes au printemps. C'est le cas pour l'école, puisqu'une classe supplémentaire a dû être ouverte, sans que nous puissions le prévoir à l'avance ; c'est en effet le Département qui le demande selon les besoins. Sachez que le montant budgété à Fr. 8'000.- en est déjà à Fr. 18'000.-.

e) Médecins

Suite à nos diverses sollicitations durant l'année précédente, comme vous avez pu le voir sur le récent tous ménages, les médecins du cabinet de Vésenaz ont accepté de tenter l'expérience en proposant des consultations dans la salle de consultation de l'IMAD pendant une durée d'essai de 6 mois, dès le 6 octobre, à raison d'une demi-journée, le mardi après-midi sur rendez-vous, pour les personnes à mobilité réduite.... Les personnes n'auront pas forcément leur médecin traitant, mais leur dossier sera automatiquement mis à disposition du médecin qui officiera ce jour-là. Nous sommes ravis d'avoir pu concrétiser cette action.

La même proposition a été faite aux médecins du cabinet de Jussy, sans réponse de leur part à ce jour. Coranda Pierrehumbert se chargera de reprendre contact avec ces derniers.

f) Rapport administratif et financier 2014

Il a été réalisé par les commissions de la précédente législature et par Marc Michela, Maire sortant, et sera distribué en fin de séance à l'assemblée. Ce document - obligatoire chaque année - est basé sur l'année scolaire pour les activités (jusqu'au 31 mai 2015, fin de la législature précédente) et sur l'année civile pour les comptes (31 décembre 2014). Les Présidents de commissions actuels sont informés qu'il leur reviendra de le faire l'année prochaine. Vous trouverez également dans ce rapport les comptes des groupements (CSR et GIPE) et de la Fondation de la Pallanterie.

g) Fondation pour le logement

Le désir de l'Exécutif est de vous proposer de créer une fondation immobilière, qui nous permettrait de rassembler en son sein le patrimoine financier de la commune, c'est-à-dire tous les immeubles et commerces dont nous sommes propriétaires.

Plusieurs raisons à cela :

- Il vaut mieux avoir une équipe spécialisée pour gérer au mieux tous les paramètres immobiliers, tant pour la partie opérationnelle que financière (crédits hypothécaires, rendement des locaux, etc).
- La dette impacte les finances, même si ce n'est pas au niveau du fonctionnement. Les banques sont attentives aux dettes de la Commune et pour les 40 millions de francs du Centre du village par exemple, il est préférable de sortir cette dette et de la transférer dans cette future Fondation, pour ne pas donner l'impression que la Commune est par trop endettée. C'est d'ailleurs le problème qui s'est produit pour l'extension de la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie) : nos dettes ont refroidi les banques, qui ont par conséquent demandé que la commune de Collonge-Bellerive se porte également garante via une caution solidaire avec Meinier pour le crédit de Fr. 22'000'000.- contracté pour le bâtiment P9.

Les statuts de la Fondation, discutés en commission BAM et FIN, ont été élaborés avec Marc Michela et en collaboration avec un juriste spécialiste, signale **le Maire**. Ce dernier viendra nous les présenter et répondre aux questions lors de la séance du Conseil du 12 novembre. Il faudra ensuite les voter et s'ils sont acceptés, le Grand Conseil se prononcera pour leur validation, ce qui nous permettra de finaliser sa création courant 2016 si tout se passe bien, en fixant la composition de son conseil.

Coranda Pierrehumbert rajoute que cette procédure est courante, un bon nombre de communes genevoises gèrent leurs parcs immobilier par le biais d'une fondation pour le logement.

Même si les banques savent que les dettes du patrimoine financier – logements et commerces – rapportent, elles ont quand même un impact non négligeable sur la notation économique d'une commune, précise **Etienne Murisier** en réponse à une question.

Jean-François Jordan confirme l'intérêt de séparer les choses de cette manière, sauf si les coûts de la Fondation sont plus lourds que le rendement escompté, évidemment.

h) TPG – ligne transversale

Petit rappel historique **du Maire** : pendant des années, des discussions ont eu lieu pour créer des lignes de transport public transversales entre Presinge, Vézenaz et Hermance, et entre Chêne-Bougeries et le CESCO en passant par Vandœuvres. La votation en 2014 ayant sabré le budget des TPG suite à la baisse des tarifs, ce projet a été stoppé. Le Proxibus également est passé à la trappe, alors qu'il est maintenu dans le Mandement. Il y a donc inégalité de traitement entre les régions, c'est pourquoi les TPG sont revenus à la charge suite à nos demandes, également à cause de la navette (Meinier-Vézenaz) que nous avons mise en place.

Leur proposition consiste en une ligne entre Jussy et Hermance, en passant par Sionnet, Corsinge, Meinier, la Pallanterie, la Capite, Collonge, les hameaux de Saint-Maurice, éventuellement Corsier, puis Chevrens pour aller jusqu'à Hermance. Toutefois, les communes concernées devraient financer la moitié du coût correspondant. Puplinge a fait un calcul de répartition de cette charge financière - même s'ils ne sont pas du tout concernés, basé selon le kilométrage parcouru dans les communes ; ce calcul reste à corroborer par les TPG. Il faut savoir qu'il y aurait 2 bus, 12 à 14 fois par jour avec une fin aux alentours de 20h, 6 jours sur 7 (pas le dimanche). Tous les Exécutifs des communes concernées sont d'accord, sous réserve que la ligne soit reprise par les TPG - dans le cadre d'un contrat de prestations de 4-5 ans, même si elle n'est pas rentable. Ces règles sont à discuter pour trouver un accord pluripartite. Une prochaine séance réunira les représentants des TPG, des Communes et de l'Etat pour approfondir le sujet.

Pour Meinier - qui a le kilométrage le plus important dans ce projet, le coût serait de Fr. 110'000.- par année, ce qui en comparaison de la navette actuelle est très intéressant : cette dernière nous coûte Fr. 10'000.- annuels pour 1 trajet par semaine, alors que la ligne envisagée coûterait 11 fois plus, mais pour 70x plus de trajets hebdomadaires ; le prix du billet serait le même que pour les autres lignes TPG. Pour information, voici le coût pour les autres communes : Fr. 25'000.- pour Anières, Fr. 56'000.- pour Collonge, Fr. 18'000.- pour Corsier, Fr. 94'000.- pour Hermance et Fr. 100'000.- pour Jussy. Les communes font preuve d'une belle solidarité, chacune pour des raisons bien différentes selon les critères des Exécutifs correspondants.

Si tout se passe bien, la ligne pourrait être mise en service vers Pâques 2016. La charge pour nous en 2016 serait donc (au prorata) de Fr. 80'000.-, à mettre au budget - délibération pas nécessaire. Lorsque les Exécutifs des communes touchées par cette ligne auront discuté avec leurs Conseils municipaux respectifs, une nouvelle séance sera organisée pour poursuivre ou non ce projet, l'accord de toutes les communes étant indispensable. **Jean-Baptiste Leclercq** propose d'en discuter au préalable pour que le Conseil valide d'une manière ou d'une autre ce projet, même s'il n'est pas nécessaire de voter une délibération.

Cette ligne ne constituerait pas une exception quant à la participation financière des communes, précise **le Maire** ; en effet, à titre d'exemple, Versoix assume complètement - avec une petite commune voisine concernée, le coût de la ligne verticale mise en service pour relier leurs deux territoires. Les communes de Puplinge et Choulex ont également utilisé d'une option similaire dans le passé.

i) Contournement partiel du village

Etienne Murisier rappelle que le contournement actuel par le chemin de la Reine Marie-José d'Italie est provisoire jusqu'à la fin de l'année (période d'essai accordée par l'Etat ; la circulation à Covéry devra être rétablie en fin d'année si nous ne demandons pas de prolongation ou si nous ne proposons pas de mesures supplémentaires). Nous avons reçu plusieurs courriers d'habitants de Covéry exprimant leur grande satisfaction.

Cette mesure fonctionne, mais seulement à moitié, puisque de nombreux véhicules allant à Veigy montent encore jusqu'à Gy pour redescendre. Notre souhait est de rendre le chemin de la Reine Marie-José d'Italie bidirectionnel, en l'élargissant quelque peu, ce qui soulagerait la commune de Gy, qui subit un accroissement de la circulation. Nous avons approché les agriculteurs, qui sont d'accord de nous vendre la partie du terrain nécessaire à cet élargissement (environ 400m² au total). Une seconde variante prévoyait l'élargissement partiel de cette voie de circulation par le biais de niches d'évitement, mais ce n'est pas trop souhaitable et peu pratique pour cultiver les terrains selon les agriculteurs propriétaires ; par ailleurs, cette variante compliquerait le croisement avec des machines agricoles. La première variante est donc retenue. Selon un premier devis estimatif (sans compter la demande d'autorisation à déposer, les frais d'ingénieurs, le suivi du chantier, l'achat du terrain, etc.), les travaux de génie civil reviendraient à Fr. 130'000.-, mais il faut encore compléter et finaliser cette première estimation.

Amandine Mayer-Sommer suggère une solution - existante en France par exemple, qui consisterait à fermer la route dans un sens à une plage horaire donnée (pendant les heures de trafic de pointe) et de la fermer dans l'autre sens au retour du flux de trafic, ce qui faciliterait également les contrôles par la Police et permettrait aux habitants de pouvoir emprunter cette voie en dehors de ces heures bloquées. **Etienne Murisier** admet n'avoir pas imaginé cette option, mais cela pourrait être une alternative si l'Etat ne nous accorde rien.

Le Maire précise qu'une délibération sera votée lors de la prochaine séance du Conseil ; le coût total avoisinerait plutôt les Fr. 300'000.- selon certaines sources d'information divergentes. Il vaut mieux voter un peu plus et ne pas utiliser la totalité, que de devoir voter un crédit complémentaire en cas de dépassement conséquent. Il faut aller assez vite, car nous avons jusqu'à la fin de l'année pour la période d'essai et il faut encore compter le délai de recours (40 jours), puis lancer les travaux, etc.

Etienne Murisier rappelle que toute dépense supérieure à Fr. 50'000.- doit être approuvée par le Conseil municipal.

j) Contournement - projets immobiliers

Pierre-Yves Brun et les frères Desbiolles ont été reçus en Mairie pour discuter du deuxième tronçon du projet de contournement du village, qui passerait par l'allée des noyers jusqu'à la route de Compois, explique **le Maire**. Il faut savoir que les frères Desbiolles souhaiteraient développer leur activité agricole, n'ayant plus assez de place dans leurs locaux actuels. Ils devraient construire un nouveau bâtiment, mais ce serait trop proche du futur emplacement de la route de contournement et leur créerait des complications pour déplacer le bétail. Ils aimeraient donc idéalement déplacer leur ferme sur les hauts de Bellebouche, ce qui ne serait de toute façon pas simple avec l'Etat par rapport à la problématique des surfaces d'assolement.

Pour financer ce déménagement, ils ont un projet immobilier sur la parcelle actuelle de la ferme et sur le terrain qui va jusqu'au immeubles à l'entrée du village, sur la route de Gy. Nous sommes assez favorables à cette idée, afin de créer des logements pour la commune, mais surtout pour aménager notre territoire en douceur par le biais de quartiers se développant autour du village. Ceci permettant de garder un sentiment d'appartenance à la commune, plutôt que d'aller vers des quartiers à la Pallanterie comme l'envisageait l'Etat (dans ses Grands projets), où les gens n'auraient le sentiment d'appartenir ni à Meinier, ni à Collonge, ni à Corsier. Si chaque commune fait des efforts pour densifier son territoire, c'est autant de logements qui seraient déduits des projets cantonaux extérieurs au village.

Corinne Ménétrety est étonnée d'entendre que la ferme manque de place, alors qu'une partie est louée à des entreprises. **Etienne Murisier** explique que l'entreprise Pradervand par exemple, locataire d'une partie de la ferme Desbiolles, cherche depuis longtemps un dépôt d'environ 5'000m² dans la région, sans succès. Il a contacté la Fondation de la Pallanterie pour le projet d'extension de la ZIAP, sans trouver de solution. Pour information, il conclut en indiquant que le contournement est inscrit dans notre Plan Directeur Communal (PDC), ainsi que le déplacement de la ferme Desbiolles. Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Etat, ce qui nous permettra d'y voir plus clair.

k) Sécurité

La Police municipale représente 500% de postes en équivalent plein temps pour les sept communes concernées - 20% d'un plein temps pour Meinier. **Le Maire** rapporte sur la visite à Meinier de Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat - et ses collaborateurs, qui a procédé à un exposé, en présence également des Exécutifs de plusieurs communes voisines, sur sa vision de la sécurité, tant sur le sentiment de sécurité ressenti que sur la réalité du terrain. Il souhaite augmenter l'effort sécuritaire en rajoutant 2-3 agents de la Police municipale (APM ci-après) pour notre zone, chaque commune étant incitée à faire un effort supplémentaire dans ce sens. En effet, un des arguments qui plaident en sa faveur, c'est qu'à l'avenir, la nouvelle Loi sur les APM compliquera les situations qu'ils gèrent : au lieu d'amener une personne louche ou ayant commis une infraction conséquente au poste de Police le plus proche comme actuellement, ils devront suivre la procédure complète en restant présents sur les lieux jusqu'à la fin. Cela aura des conséquences sur les heures supplémentaires à rattraper ensuite et sur le travail qu'il ne feront plus dans ces moments-là.

l) Fondation de la Pallanterie (FITIAP) - bassin de rétention

Tout d'abord, **Etienne Murisier** avertit que la FITIAP présentera le projet de bâtiment "P9" au Conseil municipal le 15 octobre, c'est pourquoi la séance sera avancée à 19h45.

Il projette ensuite un plan montrant l'emplacement des bâtiments de la ZIAP, dont le futur P9 justement. Entre celui-ci et le P8 - en construction, un bassin de rétention couvert est en cours de réalisation, comme le montrent les photos des travaux également projetées. Ce bassin doit être financé par la Commune. Normalement, une délibération doit être votée avant tout démarrage de projet, mais cela n'a pas été possible au préalable - le bassin est déjà construit - pour diverses raisons : le P8 étant privé, tout est allé très vite, le dossier pour le bassin de rétention a été remis à la commune cet été et il a été envoyé au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) récemment créé pour obtenir le remboursement intégral du coût des travaux. En fait, tous les travaux des communes relatifs à l'assainissement doivent obtenir au préalable l'aval du FIA. La dépense (environ Fr. 170'000.-) est prévue au budget de la FITIAP pour la construction du P9, au cas où le bassin ne serait pas subventionné par le FIA.

Une délibération sera votée lors de la prochaine séance et nous pourrons ainsi rembourser ce montant à la FITIAP si nous avons l'accord du FIA.

m) FITIAP - parking provisoire

Des places de stationnement vont être supprimées pendant les travaux du P9. Pour pallier à cela, une demande d'autorisation de construire va être déposée pour réaliser un parking provisoire pendant trois ans, au bord du bâtiment des EPI en direction d'Essert. Ce parking sera réalisé comme celui provisoire qui avait fait pour le centre du village, à l'angle du chemin de l'Ancien-Tir et de la route de La-Repentance. Les places seront louées, principalement aux entreprises de la zone.

n) Noctambus

Les magistrats de l'Exécutif sont conviés à l'Assemblée générale du lundi 5 octobre à 20h à la Mairie de Vernier. Vu notre indisponibilité, une conseillère ou un conseiller municipal peut nous représenter.

o) Subventions

En dehors des subventions régulièrement octroyées par la Commune à différentes associations caritatives, il arrive, lors de catastrophes naturelles ou autres appels d'importance, que la Commune effectue un don extraordinaire, signale **Coranda Pierrehumbert**. C'est ce qui a été fait pour un montant de Fr. 2'000.- à la Chaîne du bonheur en faveur des réfugiés syriens.

p) Agenda

Elle poursuit en priant l'assemblée de noter quelques dates dans les agendas :

- ✍ Centre du village, groupe de référence : **Lu 26 octobre 2015 à 20h00**
 - ▶ Les réunions du groupe de référence (habitants+Autorités) et de pilotage (utilisateurs du bâtiment collectif+Autorités) ont lieu deux fois par an ; vous n'êtes pas obligés d'y assister, mais si vous êtes intéressés, vous êtes les bienvenus. Ces groupes peuvent donner des idées à d'autres parties du village et/ou des hameaux pour développer ce genre de collaborations.
- ✍ Centre du village, groupe de pilotage : **Ma 3 novembre à 18h30**
- ✍ Dernier marché / inauguration galerie d'exposition : **Je 26 novembre, heure à fixer**
- ✍ Repas des aînés : **Di 24 janvier 2016, fin de matinée jusqu'au soir**
 - ▶ Les élus et leurs conjoints accompagnent et servent le repas aux aînés le dimanche ; il est aussi nécessaire de donner un coup de main le vendredi et le samedi pour la mise en place et la préparation de la salle.
- ✍ Fête 200^{ème} entrée de Meinier dans la CH : **Sa 12 mars 2016 après-midi+soir**
 - ▶ Le programme sera dévoilé ultérieurement.
- ✍ Inauguration officielle site archéologique de Rouelbeau : **Sa-Di 3-4 septembre 2016**
 - ▶ Cette fête sera conjuguée avec une fête du patrimoine et de la nature ; elle n'est pas organisée par la Commune, mais nous serons quand même impliqués. Ils vont participer à la réunion des sociétés lundi pour présenter leur projet.

4. Projet de délibération

- **15/2015** : Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Le Président explique qu'elle est votée à chaque début de législature, puis procède à sa lecture.

Le Maire donne quelques explications sur les délégations qui peuvent lui être octroyées, sachant qu'elles ne sont pas très fréquentes et qu'il s'agit toujours d'objets de détails pour éviter une délibération systématique. Par ailleurs, ces objets ont en principe déjà été expliqués au Conseil au préalable.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. Rapports des commissions

a) Plan Directeur Communal (PDC)

Rien de particulier à signaler, il est en train de circuler dans les services de l'Etat, dicit **le Maire**.

b) Bâtiments & Aménagement (BAM)

La commission s'est réunie le 7 septembre pour la tournée de bâtiments. **Corinne Ménétreay** liste ce qui doit être fait :

- Voirie** : Elle nécessite quelques petites réparations et travaux de peinture. Inscrit au budget 2016. La peinture du sol sera prévue au budget 2017 et celle du plafond en 2018.
- Rampe** : Les devis vont nous parvenir d'ici 2-3 semaines pour l'isolation des fenêtres, conformément à ce que préconise la loi (double vitrages).
- Ecole** : 4 stores doivent être réparés à l'ancienne école / éclairage à améliorer dans la bibliothèque des combles / le mur côté Repentance a besoin d'être repeint (par une entreprise de la région) / une ligne internet va être tirée dans la salle des sociétés au-dessus de la salle de gym / suite à une inondation dans cette salle, le sol va être refait.
- Salle communale** : Sur l'esplanade, les bâches seront réparées et nettoyées en janvier-février puisqu'il n'y aura pas de marché à cette période.
- Salle polyvalente** : L'éclairage de l'escalier subit régulièrement des infiltrations d'eau qui empêchent son bon fonctionnement ; des devis vont nous parvenir pour régler ce problème.
- Local de vote** : En attente de devis pour changer la porte.

c) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jaquet fait son rapport sur la tournée des routes du 17 septembre ; voici la liste des points à traiter ou discutés :

- Benne à compost du village : odeur et tri à améliorer.
- Panneaux d'affichage dans les hameaux à refaire, ainsi que les cartes communales.
- Un rack à vélos sera installé vers l'arrêt de bus vers la ferme Desbiolles.

- ☑ Au carrefour route de Corsinge / route de Gy, la voirie posera quelques dalles ou un socle en béton pour sécuriser un tant soit peu les personnes qui attendent le bus à cet endroit.
- ☑ Nouvelle lame à neige pour le tracteur communal (Fr. 8'300.-).
- ☑ Fourche à palette commandée l'année prochaine (Fr. 2'000.-).
- ☑ Le chemin de la Caille sera refait cette année par Piasio.
- ☑ Le chemin de la Dame blanche sera refait l'an prochain. La signalétique des deux côtés de ce chemin sera vérifiée, car il semblerait qu'il manque un panneau.
- ☑ Au chemin de Fiez, un collecteur est sous-dimensionné et doit être changé. Nous en sommes en train de préparer le mandat à donner à l'ingénieur. Cet objet bénéficie de subventions cantonales et fédérales.

d) **Finances (FIN)**

L'examen du budget se fera le 30 septembre, annonce **le Président**, qui prie les autres commissions de ne pas trop entrer dans les détails.

e) **Information, Communication & Votations (ICV)**

Le réseau WiFi du bâtiment collectif ne suffisait pas à arroser la terrasse du restaurant. Pour l'améliorer et couvrir l'esplanade entre le Tilleul justement et la salle communale, jusqu'à la limite avant les immeubles du chemin du Stade, une antenne a été rajoutée sur l'édicule du parc cet été, informe **Jacques Petitpierre**.

f) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

Ania Schwab rapporte sur la réunion du 3 septembre :

- ☑ Explication aux nouveaux membres de la commission du cahier des charges de la commission PEEJ (Escalade, Noël, enseignants, crèche, sociétés meinites, ...).
- ☑ Deux dates à noter :
 - ✍ Séance PEEJ / réseau jeunesse **11 novembre**
 - ▶ Se réunissent à cette occasion, en plus des membres de la commission, tous les partenaires ayant un lien avec la jeunesse (Police et Police municipale, pompiers, concierges, associations s'occupant des jeunes, la Rampe, les TSHM - travailleurs sociaux hors murs, etc).
 - ✍ Fête de l'Escalade **10 décembre.**
- ☑ Le nouveau Comité du Petit Gourmand est en place, comme déjà annoncé.
- ☑ La crèche voit son taux de remplissage à 99%, ce qui est aussi une bonne nouvelle.

g) **Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

Valérie Sella résume la séance du 21 septembre :

- ☑ La liste des bénévoles s'agrandit, c'est une satisfaction.
- ☑ La répartition des dons humanitaires au niveau suisse et international se fera lors d'une séance en novembre (2x par année).
- ☑ Le repas des aînés nous prend passablement de temps ; le thème retenu sera divulgué au dernier moment.

- Nous avons discuté de journées « portes ouvertes » au Centre du village, couplées avec les hameaux, le but étant de créer des liens et des synergies entre les divers lieux de la commune et avec les diverses commissions (SAD, ICV, SCL, PEEJ... à discuter en temps voulu). Vu les nombreuses manifestations déjà prévues en 2016, le projet sera probablement reporté à 2017.

h) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Sylvie Barbat : la commission s'est réunie en juin et le 17 septembre.

- Elle rappelle la date de la sortie du Conseil municipal, le 31 octobre ; plus de détails suivront. Le départ est toujours à 5h30 du matin, au cas où certains espéraient dormir davantage...
- L'inauguration de la galerie d'exposition est donc fixée au 26 novembre comme annoncé par Coranda Pierrehumbert. Son appellation a été décidée, elle aura pour nom « Le Coin du Centre » et l'adresse est le 41, route de Gy. La première exposition aura lieu en tout début d'année prochaine. Le contrat et les conditions d'utilisation seront mis sur le site internet de la Commune sous peu.

i) Réclamations (REC)

Rien à signaler selon **François Mégevand**.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-Ecole

Rien à signaler pour l'instant selon **Paola Sanz Velasco**, elle n'a pas encore assisté à une séance.

b) Fanfare

François Mégevand est d'accord de continuer à assurer son rôle de représentant pour la fanfare. Personne d'autre ne se manifestant, il est reconduit.

Rien à signaler pour l'instant.

c) Amadeus

L'édition 2015 étant la dernière, aucun représentant n'est à proposer, précise **le Président**. Gros succès selon **le Maire**, ce fut une fin de Festival chargée d'émotion, il espère que chacun a pu s'y rendre un jour ou l'autre et découvrir aussi les sculptures qui ornaient les lieux. Il précise que l'émission *Passe-moi les jumelles* aura le Festival Amadeus pour sujet et sera programmé probablement au printemps prochain. Il remercie tous ceux qui y ont participé d'une manière ou d'une autre (pompiers, associations, conseillers...).

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Il continue sur sa lancée pour rappeler que 3 membres de la FITIAP sont à nommer par l'Exécutif (actuellement : Luc Dumont, Etienne Murisier et Moreno Sella) et 3 autres par le Conseil municipal (en ce moment : Pierre-Yves Brun, Jean-Baptiste Leclercq – frais moulu – et Olivier Morzier).

Les 6 représentants actuels se représentent, mais rien n'est arrêté, les personnes intéressées peuvent parfaitement se proposer et sont éligibles. Elles devront s'annoncer prochainement pour que nous puissions procéder au vote avant la fin de l'année.

Jean-Baptiste Leclercq résume ensuite les 3 dernières séances du Conseil de Fondation :

Avancée des travaux

- Le bassin de rétention a déjà été expliqué par Etienne Murisier.
- Le nouveau tube du gazoduc a été raccordé le 8 septembre. Le Conseil de Fondation recevra Gaznat lors de sa prochaine séance plénière le 30 septembre.
- Le parking provisoire a aussi été expliqué.

Financements

- A la lecture des financements de la Fondation de 2011 à 2015, on peut noter qu'en prenant 2011 et 2015 comme années de référence, alors que les emprunts restent constants (14 millions de francs), la charge d'intérêts a drastiquement diminué de Fr. 397'000.- à Fr. 224'000.- grâce à la très bonne gestion et renégociation de certains prêts.
- Le Comité de la Fondation en coordination avec les Exécutifs des Communes finalise la négociation du prêt pour la parcelle P9 pour un montant de 22 millions de francs auprès de l'UBS. La négociation d'un prêt dont le débours serait immédiat permet à la Commune une optimisation de la gestion de ces liquidités. Ce prêt bénéficierait d'un taux particulièrement avantageux autour de 0.45%, grâce aux garanties de la Commune. Il rappelle qu'une garantie est un passif éventuel qui apparaît en bas de page du bilan et non pas une dette. La prise d'un prêt immédiat et non d'un prêt de construction requiert de reloger l'entreprise de Monsieur De Giuli. Des solutions sont en discussion.

Administration

- La Fondation prévoit une refonte totale de ses statuts en 2016.
- Suite à la présentation du projet de fonctionnement de la Fondation pour les prochaines années, il ressort qu'un comité épaulé comme actuellement avec une assistante à 50% et un technicien à 100% serait sous-dimensionné pour le futur.

e) Fondation pour le logement

Sujet déjà expliqué plus haut.

f) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le budget a été voté par le Conseil du GIPE (Fr. 570'000.- par année pour Meinier), vous le verrez dans le budget de la commune puisqu'il en fait partie, explique **le Maire**.

- Concernant les représentants, comme indiqué la dernière fois, Ania Schwab et lui-même sont désignés par l'Exécutif. Quant à Pierre Pricat, représentant désigné par le Conseil municipal, il souhaite poursuivre son mandat, mais ne veut pas prendre la place si quelqu'un d'autre est intéressé.

g) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Nous avons reçu un éminent représentant de l'US Meinier en la personne de José Burgos, et avons discuté de la gestion opérationnelle des terrains entre autres, relate **le Président**, de l'arrosage défaillant en fin de saison et au début de l'été – en partie à cause de la canicule, etc.

- ☑ A chaque séance, l'extension de la zone sportive est mise à l'ordre du jour. Même si ce n'est pas le Groupement qui va s'occuper de poursuivre le projet de piscine, nous avons un devis qui permet d'évaluer de ce qu'elle pourrait coûter : "à la louche", le coût global pouvait se situer entre 8 et 12 millions de francs, cela donne un ordre de grandeur, mais c'est à prendre avec des pincettes. Les communes veulent lancer une étude un peu plus approfondie sur les besoins et la poursuite du projet. Tout cela passera de toute façon par les Conseils municipaux.
- ☑ Les représentants actuels désignés par le Conseil municipal sont David Holzer - qui nous a informé de son intention de quitter le Groupement - et votre serviteur, qui souhaite continuer. **Le Maire** confirme qu'hormis Marc Michela et Etienne Murisier, désignés par l'Exécutif et qui poursuivent leur mandat, il reste donc au Conseil municipal à confirmer prochainement le représentant actuel le cas échéant et à trouver quelqu'un d'autre pour remplacer David, **José Burgos** confirmant son intérêt pour ce point.

h) Pompiers

Le poste est à repourvoir puisque son prédécesseur était André Favre, conseiller municipal sortant, avertit **le Président**. Après discussion entre les 3 pompiers qui siègent au Conseil municipal, Marc Jaquet a été choisi. Personne d'autre ne souhaitant occuper cette fonction, il est nommé.

- ☑ **Marc Jaquet** en profite pour annoncer la cérémonie de passation du commandement de la Cie des sapeurs pompiers de Meinier, qui aura lieu le vendredi soir 10 juin 2016. Joël Béné sera le futur Commandant. Il va suivre des cours.
- ☑ La fête du Malt, organisée par l'Amicale des sapeurs pompiers, a lieu samedi et dimanche, dès 11h les deux jours. Il y aura de la bière maltée, du whisky malté, du blé malté et de l'Ovomaltine.

7. Election des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2016

Si personne ne souhaite se lancer dans l'aventure, **François Mégevand** confirme que les mêmes sont d'accord de poursuivre, soit :

- Président du local de vote : Monsieur **Emile Negro**
- Suppléante du Président : Madame **Marie-Antoinette Mégevand**
- Vice-président : Monsieur **José-Orlando Ménendez**

Le Maire tient à les remercier vivement pour leur disponibilité, c'est un privilège d'avoir cette équipe depuis des années, car il n'est pas toujours aisé de trouver du monde pour ces rôles.

Le Président demande si d'autres personnes souhaitent occuper ces fonctions. Dans la négative, il procède au vote pour valider formellement cette équipe en or, qui est acceptée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Nous enverrons cette information au Service des votations et élections.

8. Demandes de naturalisations genevoises

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **le Président** présente les demandes, en rappelant qu'elles sont strictement confidentielles.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable aux deux demandes par 15 voix pour, soit à l'unanimité**. Ces décisions seront communiquées aux intéressés et au département.

9. Divers

a) Déchetterie verte

Corinne Ménétreay a appris que plusieurs personnes s'étaient trouvées devant la barrière fermée de la déchetterie verte lors du week-end qui a suivi le Jeûne genevois.

Etienne Murisier s'excuse, il s'agit d'un « bug » en effet, car le congé avait été annoncé par le collaborateur en question, mais les mesures n'ont pas été prises pour pallier à son absence.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 15 octobre 2015 à 19h45**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jean-François Jordan

Annexe : délibération votée

Meinier, le 15 octobre 2015 /mv

Délibération n° 15

Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes, afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régions publiques cantonales ;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 11 novembre 2015.

Meinier, le 2 octobre 2015

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan